

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT


**N° CP/2016/157 - Insertion professionnelle - 4513**  
**Actions départementales cofinancées par le Fonds Social Européen**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'approuver :

- l'opération de « mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA » menée de 2014 à 2016 par son équipe emploi pour un total de dépenses éligibles de 2 264 830,36 €, cofinancée à hauteur de 1 132 415,18 € par le Fonds Social Européen (50 %), ventilé comme suit : 330 075,18 € en 2014, 361 165 € en 2015 et 441 175 € en 2016 ;

- l'opération d'assistance technique aux porteurs de projets sollicitant le Fonds Social Européen pour 2015 et 2016, pour un total de dépenses éligibles de 380 000 €, cofinancée à hauteur de 178 400 € par le Fonds Social Européen (46,95 %), ventilé comme suit : 105 000 € de dépenses éligibles pour 55 000 € de cofinancement FSE en 2015 et 275 000 € de dépenses éligibles pour 123 400 € de cofinancement FSE en 2016.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199468-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16